



BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- RÉUNION DU 6 MARS 2019 -

DÉCISION N° 19 - 02 - 016

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 23 janvier 2019 s'est réuni le mercredi 6 mars 2019 à partir de 9 heures au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Le quorum de l'assemblée était atteint :

Présents :

- Georges ZIEGLER (Président)
- Marianne Darfeuille (Vice-présidente)
- Georges Dru (Vice-président)
- Claude Giraud (Vice-président)
- Claude Liogier (membre du bureau)

Décision 11 : L'approbation des tableaux des effectifs du SDIS de la Loire.

Les tableaux des effectifs budgétaires sont présentés périodiquement afin de prendre en compte les changements ayant pu intervenir entre les différents grades ou cadre d'emplois. Ces effectifs sont fixés à 553 postes budgétaires pour la filière sapeur-pompiers, 61 pour la filière administrative et 36 pour la filière technique.

Les tableaux joints en annexes mentionnent également les postes pourvus à la date du 1^{er} février 2019.

**Vu le rapport présenté par le Président,
Le bureau prend la décision suivante :**



Article 1 :

A la date du 1^{er} février 2019, le tableau des effectifs de la filière administrative tels que mentionné en annexe 1 est approuvé.

Article 2 :

A la date du 1^{er} février 2019, le tableau des effectifs de la filière technique tels que mentionné en annexe 2 est approuvé.

Article 3 :

A la date du 1^{er} février 2019, le tableau des effectifs de la filière sapeur-pompier professionnel tels que mentionné en annexe 3 est approuvé.

Décision adoptée à l'unanimité.

Le Président du conseil d'administration
du Service départemental d'incendie et de secours
de la Loire

Georges ZIEGLER